

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 AVRIL 2010**

**QUESTIONS POSEES PAR LE GROUPE
« ETRÉCHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES »**

1. Désherbage chimique. *Malgré les propos rassurants tenus en Conseil municipal, il apparaît que la commune d'Etréchy continue à procéder au désherbage chimique des espaces publics. Pourrait-on savoir quel produit actif a été utilisé et pour quelles raisons ce travail a été externalisé ?*

Réponse de M Bourgeois : Le désherbage est depuis longtemps effectué par une entreprise extérieure (la Mairie n'ayant pas le matériel adapté). Les produits utilisés sont le glyphosate (traitement de surface) et le flasa sulfuron (anti-germinant).

2. Gens du voyage. *Au-delà du discours habituel sur l'impossibilité pour la commune d'avoir pu réaliser une aire d'accueil (pourtant obligatoire), pourrait-on enfin prendre en considération l'exaspération des populations concernées par ces installations spontanées qui se multiplient ? Ne pensez-vous pas, M. le Maire, qu'il y a urgence à agir ?*

Réponse de M Bourgeois : L'exaspération des populations concernées est bien entendu prise en compte, tout comme l'exaspération des élus et notamment la mienne. Je m'assure à ce que les propriétaires déposent plainte auprès de la gendarmerie à chaque implantation illicite, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

3. Caisse des Ecoles. *Lors du dernier CM, il a été question de la Caisse des Ecoles qui semble-t-il, n'est pas au mieux. Est-ce possible d'en savoir un peu plus sur la nature des difficultés rencontrées ?*

Réponse de M Bourgeois : la Caisse des Ecoles ne souffre d'aucune difficulté. Cette dernière ne répondant plus aux besoins actuels, et au vu de la désaffection des parents, il a été décidé de la supprimer. Néanmoins, il convient avant suppression de liquider son budget. Les aides accordées par cette dernière seront dorénavant imputées sur le budget général de la Commune.

4. Compte rendus des commissions. *A l'exception notable de la commission d'urbanisme, on constate que la plupart des commissions municipales ne font pas de compte rendu de leurs réunions, même synthétique. Pour quelles raisons se prive-t-on d'un outil aussi précieux ?*

Réponse de M Bourgeois : Chaque Président de commission est libre, en concertation avec les membres de sa commission, d'élaborer ou non un compte rendu.

5. Horaires des transports en commun. *Pouvez-vous envisager d'utiliser les moyens d'informations communaux pour informer nos concitoyens sur les transports collectifs notamment en bus (plans, arrêts, horaires, correspondances) ?*

Réponse de M Bourgeois : La société Ormont a déjà été rappelée à son obligation de mise à jour de l'affichage de ses horaires sur les supports réglementaires. Par contre, une information dans Vivre à Etréchy peut être envisagée.